

## DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-116-2022

**Objet : MANIFESTATION « FIL DE VERRE EN ALBRET » - MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DU 1<sup>er</sup> ETAGE DE LA MAISON AUNAC DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NOUVELLE AQUITAINE DE PROMOTION DES METIERS D'ART**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Compétence Développement Economique,

Vu la décision n°DEC-007-2022 relative à la signature de la convention annuelle d'objectifs 2022 entre Albret Communauté et la Chambre des Métiers Région Nouvelle Aquitaine, section de Lot-et-Garonne,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

Considérant l'objectif 3 « Actions de promotion des Métiers d'Art », de la convention annuelle d'objectifs 2022,

Considérant la proclamation par l'Assemblée Générale des Nations Unies de l'année 2022 comme l' « Année internationale du verre », avec un accent fort mis sur la célébration des savoir-faire des artisans : verriers, vitraillistes, souffleurs de verre ou encore graveurs sur verre, dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art 2022,

Considérant la sollicitation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 27 juin 2022, qui coordonne la manifestation « **Fil de Verre en Albret** » prévue les **17 et 18 septembre 2022** sur Vianne et Nérac, de pouvoir disposer de la salle du 1<sup>er</sup> étage de la Maison Aunac afin d'y accueillir un « **Musée Itinérant de la Perle de Verre en France** »,

Considérant la superficie de cette salle de 156 m<sup>2</sup>, et sa disponibilité aux dates demandées,

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1** : De mettre à disposition à titre gratuit la salle du 1<sup>er</sup> étage de la **Maison Aunac**, à la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région Nouvelle Aquitaine, Section de Lot-et-Garonne**, à des fins d'accueil du « Musée Itinérant de la perle de verre en France », dans le cadre de la manifestation « **Fil de Verre en Albret** » :

- Installation/montage : vendredi 16 septembre 2022 ;
- Ouverture Musée : samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022 ;
- Démontage : lundi 19 septembre 2022

AR Prefecture

047-200068948-20220818-DEC\_116\_2022-AU  
Reçu le 19/08/2022  
Publié le 19/08/2022

**Article 2** : De signer la convention de mise à disposition correspondante.

Fait à Nérac, le 18 AOUT 2022  
Le Président,

Alain LORENZELLI

Publié le : 19 AOUT 2022



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire